



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Boulieu-lès-Annonay
Séance ordinaire du 03 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 03 février, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Damien BAYLE, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 29 janvier 2025

Présents : Rémi CACHAT, Agnès de RETZ, Mikaël DUBICKI, Christelle ETIENNE, Cécile GRANGER, David JURDIC, Viviane LASCOMBE, Jean-Marc LOTHEAL, Thierry MAISONNIAL, Laurence MOLARD, Eric MONTIBELLER, Marlène POULENARD, Benjamin SERVE, Cindy VIALETTE, Valentine VIALETTE

Absents / excusés :

Yannick CANCADE

Christophe REY (pouvoir à Mickael DUBICKI)

Martine ROUMEZY (pouvoir à Damien BAYLE)

Madame Laurence MOLARD est nommée Secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

➤ **Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 9 décembre 2024**

1. **SUPPRESSION DES CONCESSIONS FUNERAIRES PERPETUELLES**
2. **APPROBATION POUR LA CREATION D'UN REGLEMENT DE CIMETIERE**
3. **REVALORISATION DES TARIFS DES CONCESSIONS FUNERAIRES**
4. **AUTORISATION DE REPRISE DES CONCESSIONS FUNERAIRES ECHUES**
5. **DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ARDECHE : AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DU CENTRE BOURG DE BOULIEU-LES-ANNONAY**
6. **DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES : AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DU CENTRE BOURG DE BOULIEU-LES-ANNONAY**
7. **DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR/DSIL 2025 : AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DU CENTRE-BOURG DE BOULIEU-LES-ANNONAY (annule et remplace précédente délibération)**
8. **CONVENTION AVEC LE SDE 07 - Enfouissement électrique et télécom Epalas - La Gare**

La séance est ouverte à 20 heures

Avant de commencer, Monsieur Damien BAYLE propose d'ajouter un point à l'ordre du jour :

9 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES : PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE SANTE

10 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DE L'ARDECHE : PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE SANTE

11 - SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE AVEC ANNONAY RHONE AGGLO : FETE DU LIVRE JEUNESSE 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 09 décembre 2024

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 09 décembre 2024 est approuvé **à l'unanimité**.

I. SUPPRESSION DES CONCESSIONS FUNERAIRES PERPETUELLES (Délibération 2025-001)

Monsieur le Maire explique que pour faciliter la gestion du cimetière et alléger les procédures de reprises des concessions, il est souhaitable de supprimer les concessions perpétuelles.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** la suppression des concessions perpétuelles dans le cimetière

II. APPROBATION POUR LA CREATION D'UN REGLEMENT DE CIMETIERE (Délibération 2025-02)

Monsieur le Maire explique la nécessité de la création de ce document afin de mettre en place une réglementation précise et définie pour le cimetière de la Commune.

Monsieur le Maire présente le modèle d'arrêté.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** la création de ce règlement
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette création

III. REVALORISATION DES TARIFS DES CONCESSIONS FUNERAIRES (Délibération 2025-003)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de revoir les tarifs des concessions funéraires et cinéraires et de prévoir des nouveaux tarifs pour les concessions vendues avec un caveau et pour la dispersion des cendres au jardin des souvenirs.

Monsieur le Maire rappelle les tarifs en vigueur :

DESIGNATION	15 ans	30 ans	50 ans
<u>Concessions funéraires</u>			
Pour 2.50 m ²	150 €	350 €	700 €
Pour 6.25 m ²	300 €	700 €	1400 €
DESIGNATION	15 ans	30 ans	50 ans
<u>Concessions cinéraires</u>			
<u>Columbarium</u>			
Pour 1 urne	100 €	225 €	
Pour 2 urnes	200 €	450 €	
Pour 3 urnes	300 €	675 €	
Pour 4 urnes	400 €	900 €	
<u>Cavernes</u> : 4 urnes	400 €	900 €	

Il propose les tarifs suivants pour les concessions funéraires avec caveau :

DESIGNATION	15 ans	30 ans	50 ans
<u>Concessions funéraires</u>			
Pour 2.50 m ²	150 €	350 €	suppression
Pour 6.25 m ²	300 €	700 €	suppression
DESIGNATION	15 ans	30 ans	50 ans
<u>Concessions cinéraires</u>			
<u>Columbarium</u>			
Pour 1 urne	100 €	225 €	
Pour 2 urnes	200 €	450 €	
Pour 3 urnes	300 €	675 €	
	400 €	900 €	

Pour 4 urnes			
Cavernes : 4 urnes	400 €	900 €	
DESIGNATION	15 ans	30 ans	50 ans
Concessions funéraires avec caveau Pour 6.25 m ²	concession 300€ caveau : 350 € Total : 650 €	concession 700€ caveau : 350 € Total :1050 €	
DESIGNATION			
Dispersion de cendres au jardin des souvenirs avec inscription sur stèle	50 €		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- **FIXE** les tarifs des concessions funéraires avec caveau comme énoncés ci-dessus.

IV. REVALORISATION DES TARIFS DES CONCESSIONS FUNERAIRES (Délibération 2025-004)

Monsieur le Maire explique que les concessions sont attribuées pour une certaine durée. Les concessions temporaires sont renouvelables à expiration de chaque période de validité. Le concessionnaire ou ses ayants droit pourront user de leur droit à renouvellement, à compter de la date d'expiration, pendant une période de 2 ans. Passé ce délai, les concessions pourront être restituées à la Commune par arrêtés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre un arrêté municipal individuel pour chaque reprise
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires et à signer tous les documents relatifs aux reprises de concessions échues
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à remettre en service les terrains libérés

V. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ARDECHE : AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DU CENTRE BOURG DE BOULIEU-LES-ANNONAY (Délibération 2025-005)

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'un projet d'aménagement et de développement du centre-bourg communal est en cours d'élaboration. Il s'agit d'une opération d'aménagement global, plus cohérente en termes de cheminement piéton mais aussi plus respectueuse de l'environnement.

L'objectif de cette démarche est quant à lui multiple : favoriser l'accès des piétons, proposer de nouveaux services médicaux et paramédicaux à la population, étoffer l'offre ludique et touristique proposée par l'aire de jeux communale du Lion d'Or, tant pour les bonloculiens que pour les gens de passage.

Ainsi, le cheminement piéton de la commune sera repensé au travers de l'aménagement des places Joseph Monier et du Vercors notamment ; il permettra l'accès direct du village à la Via Fluvia et aux habitants de la future gendarmerie en construction sur un terrain jouxtant Boulieu-lès-Annonay.

La commune a aussi pour projet la vente de quatre lots de terrain, dont un destiné à la construction d'une maison de santé communale qui sera louée et trois voués à être vendus à des professionnels médicaux et paramédicaux.

Enfin, l'aire de jeux du Lion d'Or, à proximité directe de ce nouvel aménagement, proposera trois nouveaux jeux, deux cours de beach-tennis et un pumptrack.

A ce titre, considérant l'éligibilité du projet aux aides mises en place par le Conseil Départemental de l'Ardèche, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déposer un dossier de demande de subvention auprès du département, dans le cadre du soutien à l'investissement communal, à hauteur de 200 000 €.

**AMENAGEMENT GLOBAL DU CENTRE BOURG
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**

DEPENSES		
	Parc du Lion d'Or	
<u>Travaux :</u> Stationnement, Cheminement, Pumptrack, Jeux, Beach-Tennis Maîtrise d'œuvre		214 500,00 € 17 160,00 €
Sous-total Parc Lion d'Or		214 500,00 €
	RD Desserte terrain 3 lots	
<u>Travaux :</u> Carrefour et Ecluse, Cheminement piétons le long de la RD Accès pour aire de jeux et desserte des terrains		148 000,00 €
Orange pour fibre		3 160,00 €
Eclairage		4 100,00 €
Géomètre		8 500,00 €
Frais de pub		400,00 €
Maîtrise d'œuvre		11 840,00 €
Sous-total RD Desserte terrain 3 lots		148 000,00 €
	Place du Vercors	Place Joseph Monier
<u>Travaux :</u> Desserte réseaux, voirie, gestion eaux pluviales, Aménagement de la rue Charles de Gaulle, sortie, places piétonnes Stationnement 40 et 34 places Aménagement paysager		380 000,00 €
Orange pour Fibre	250 000,00 €	
Eclairage	3 500,00 €	
Syndicat des eaux	4 450,00 €	
Géomètre	1 850,00 €	
CSPS	4 800,00 €	
Frais de pub	2 500,00 €	
Maîtrise d'œuvre (non éligible)	2 500,00 €	30 400,00 €
Total par place	269 600,00 €	380 000,00 €
Sous-total places		649 600,00 €
TOTAL DEPENSES HT ELIGIBLES à l'aide du Département		1 012 100,00 €
TOTAL DEPENSES HT		1 107 660,00 €
RECETTES		
	Préfecture Ardèche (30%)	332 298,00 €
	Département (18 %)	200 000,00 €
	Région (27 %)	300 000,00 €
	Autofinancement (25 %)	275 362,00 €
	TOTAL RECETTES	1 107 660,00 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** le projet d'aménagement et de développement du centre-bourg de Boulieu-lès-Annonay
- **APPROUVE** le plan de financement correspondant d'un montant de travaux de 1 107 660 € HT
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer auprès du département, une demande de subvention au taux de 18 %, soit un montant prévisionnel de 200 000 €
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'ensemble des autres partenaires suscités pour des subventions aux meilleurs taux possibles
- **S'ENGAGE** à ne pas commencer les travaux avant l'accusé de réception du dossier
- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget principal pour 2025
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à intervenir dans ce dossier

VI. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES : AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DU CENTRE BOURG DE BOULIEU-LES-ANNONAY (Délibération 2025-006)

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'un projet d'aménagement et de développement du centre-bourg communal est en cours d'élaboration. Il s'agit d'une opération d'aménagement global, plus cohérente en termes de cheminement piéton mais aussi plus respectueuse de l'environnement.

L'objectif est quant à lui multiple : favoriser l'accès des piétons, proposer de nouveaux services médicaux et paramédicaux à la population, étoffer l'offre ludique et touristique proposée par l'aire de jeux communale du Lion d'Or, tant pour les bonloculiens que pour les gens de passage.

Ainsi, le cheminement piéton de la commune sera repensé au travers de l'aménagement des places Joseph Monier et du Vercors notamment ; il permettra l'accès direct du village à la Via Fluvia et aux habitants de la future gendarmerie en construction sur un terrain jouxtant Boulieu-lès-Annonay.

La commune a aussi pour projet la vente de quatre lots de terrain, dont un destiné à la construction d'une maison de santé communale qui sera louée et trois voués à être vendus à des professionnels médicaux et paramédicaux.

Enfin, l'aire de jeux du Lion d'Or, à proximité directe de ce nouvel aménagement, proposera trois nouveaux jeux, deux cours de beach-tennis et un pumptrack.

A ce titre, considérant l'éligibilité du projet aux aides mises en place par la région Auvergne-Rhône-Alpes, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déposer un dossier de demande de subvention, à hauteur de 300 000 €.

**AMENAGEMENT GLOBAL DU CENTRE BOURG
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**

DEPENSES		
	Parc du Lion d'Or	
Travaux :		
Stationnement, Cheminement, Pumptrack, Jeux, Beach-Tennis		214 500,00 €
Maîtrise d'œuvre		17 160,00 €
Sous-total Parc Lion d'Or		231 660,00 €
	RD Desserte terrain 3 lots	
Travaux :		
Carrefour et Ecluse, Cheminement piétons le long de la RD Accès pour aire de jeux et desserte des terrains		148 000,00 €
Orange pour fibre		3 160,00 €
Eclairage		4 100,00 €
Géomètre		8 500,00 €
Frais de pub		400,00 €
Maîtrise d'œuvre		11 840,00 €
Sous-total RD Desserte terrain 3 lots		176 000,00 €
	Place du Vercors	Place Joseph Monier
Travaux :		
Desserte réseaux, voirie, gestion eaux pluviales, Aménagement de la rue Charles de Gaulle, sortie, places piétonnes	250 000,00 €	380 000,00 €
Stationnement 40 et 34 places		
Aménagement paysager		
Orange pour Fibre	3 500,00 €	
Eclairage	4 450,00 €	
Syndicat des eaux	1 850,00 €	
Géomètre	4 800,00 €	
CSPS	2 500,00 €	
Frais de pub	2 500,00 €	
Maîtrise d'œuvre	20 000,00 €	30 400,00 €
Total par place	289 600,00 €	410 400,00 €
Sous-total places		700 000,00 €
TOTAL DEPENSES HT		1 107 660,00 €
RECETTES		
		332 298,00 €
Préfecture Ardèche (30%)		
Département (18 %)		200 000,00 €
Région (27 %)		300 000,00 €
Autofinancement (25 %)		275 362,00 €
TOTAL RECETTES		1 107 660,00 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** le projet d'aménagement et de développement du centre-bourg de Boulieu-lès-Annonay

- **APPROUVE** le plan de financement correspondant d'un montant de travaux de 1 107 660 € HT
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer auprès de la région Auvergne-Rhône-Alpes, une demande de subvention au taux de 27 %, représentant un montant prévisionnel de 300 000 €
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'ensemble des autres partenaires suscités pour des subventions aux meilleurs taux possibles
- **S'ENGAGE** à ne pas commencer les travaux avant l'accusé de réception du dossier
- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget principal pour 2025
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à intervenir dans ce dossier

VII. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR/DSIL 2025 : AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DU CENTRE-BOURG DE BOULIEU-LES-ANNONAY (Délibération 2025-007)

ANNULE ET REMPLACE LES DELIBERATIONS DU 25/11/2024 N°2024-050 & N°2024-044

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal les délibérations du 25 novembre 2024 sollicitant au titre de la DETR/DSIL 2025 deux subventions : une pour « Aménagement de la place du Vercors et de la place Joseph Monier » et une pour le « Projet d'extension de l'aire de jeux du Lion d'Or ».

Il informe les membres de l'assemblée municipale qu'il convient aujourd'hui de ne solliciter qu'une seule aide, dans une approche plus globale, plus cohérente et plus respectueuse de l'environnement s'agissant de l'aménagement du centre bourg.

L'objectif est multiple : favoriser l'accès des piétons, proposer de nouveaux services médicaux et paramédicaux à la population, étoffer l'offre ludique et touristique proposée par l'aire de jeux communale du Lion d'Or, tant pour les bonloculiens que pour les gens de passage.

Ainsi, le cheminement piéton de la commune sera repensé au travers de l'aménagement des places Joseph Monier et du Vercors notamment ; il permettra également l'accès direct du village à la Via Fluvia et aux habitants de la future gendarmerie en construction sur un terrain jouxtant Boulieu-lès-Annonay.

La commune a aussi pour projet la vente de quatre lots de terrain, dont un destiné à la construction d'une maison de santé communale qui sera louée et trois voués à être vendus à des professionnels médicaux et paramédicaux.

Enfin, l'aire de jeux du Lion d'Or, à proximité directe également de ce nouvel aménagement, proposera trois nouveaux jeux, deux cours de beach tennis et un pumptrack.

A ce titre, considérant l'éligibilité du projet aux aides de l'Etat, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2025, à hauteur de 30 % du montant HT prévisionnel de l'opération

**AMENAGEMENT GLOBAL DU CENTRE BOURG
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**

DEPENSES		
	Parc du Lion d'Or	
Travaux :		
Stationnement, Cheminement, Pumptrack, Jeux, Beach-Tennis		214 500,00 €
Maîtrise d'œuvre		17 160,00 €
Sous-total Parc Lion d'Or		231 660,00 €
	RD Desserte terrain 3 lots	
Travaux :		
Carrefour et Ecluse, Cheminement piétons le long de la RD Accès pour aire de jeux et desserte des terrains		148 000,00 €
Orange pour fibre		3 160,00 €
Eclairage		4 100,00 €
Géomètre		8 500,00 €
Frais de pub		400,00 €
Maîtrise d'œuvre		11 840,00 €
Sous-total RD Desserte terrain 3 lots		176 000,00 €
	Place du Vercors	Place Joseph Monier
Travaux :		
Desserte réseaux, voirie, gestion eaux pluviales, Aménagement de la rue Charles de Gaulle, sortie, places piétonnes	250 000,00 €	380 000,00 €
Stationnement 40 et 34 places		
Aménagement paysager		
Orange pour Fibre	3 500,00 €	
Eclairage	4 450,00 €	
Syndicat des eaux	1 850,00 €	
Géomètre	4 800,00 €	
CSPS	2 500,00 €	
Frais de pub	2 500,00 €	
Maîtrise d'œuvre	20 000,00 €	30 400,00 €
Total par place	289 600,00 €	410 400,00 €
Sous-total places		700 000,00 €
TOTAL DEPENSES HT		1 107 660,00 €
RECETTES		
Préfecture Ardèche (30%)		332 298,00 €
Département (18 %)		200 000,00 €
Région (27 %)		300 000,00 €
Autofinancement (25 %)		275 362,00 €
TOTAL RECETTES		1 107 660,00 €

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet d'aménagement et de développement du centre-bourg de Boulieu-lès-Annonay
- **APPROUVE** le plan de financement correspondant d'un montant de travaux de 1 107 660 € HT
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer auprès de l'Etat une demande de subvention au titre de la DETR/DSIL 2025 au taux de 30 %, soit un montant prévisionnel de 332 298 €
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'ensemble des autres partenaires suscités pour des subventions aux meilleurs taux possibles
- **S'ENGAGE** à ne pas commencer les travaux avant l'accusé de réception du dossier
- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget principal pour 2025
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à intervenir dans ce dossier

VIII. CONVENTION AVEC LE SDE 07 - Enfouissement électrique et télécom Epalas - La Gare (Délibération 2025-008)

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que les opérations de dissimulation ou d'extension des réseaux de distribution publique d'électricité, éventuellement des réseaux d'éclairage public et l'opération de mise en œuvre coordonnée du génie civil des futurs réseaux de télécommunications, concernent deux maîtres d'ouvrages : le SDE07 pour les travaux sur le réseau de distribution d'électricité et éventuellement d'éclairage public et la collectivité pour les travaux de génie civil des réseaux de télécommunications.

L'ordonnance n°2004-566 du 17 juin 2004 a ajouté à l'article 2 de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise privée, dite loi MOP, la disposition suivante : «Lorsque la réalisation, la réutilisation ou la réhabilitation d'un ouvrage ou d'un ensemble d'ouvrages relèvent simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage, ces derniers peuvent désigner par convention, celui d'entre eux qui assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération. »

Dans ce cadre, Monsieur le Maire expose au conseil municipal la convention à conclure avec le SDE07 pour l'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage pour les travaux postes EPALAS – LA GARE désignant le SDE07 comme maître d'ouvrage unique pour des opérations de mise en œuvre d'installation d'un génie civil de communications électroniques réalisés en concomitance avec les travaux de dissimulation du réseau de distribution d'électricité et éventuellement d'éclairage public ou de la réservation pour l'installation d'un génie civil de télécommunication réalisés en concomitance avec les travaux d'extension du réseau de distribution d'électricité et éventuellement d'éclairage public.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver l'annexe financière de la convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage se présentant de la façon suivante :

	ÉCLAIRAGE PUBLIC	RÉSEAU TELECOM	RÉSEAUX CÂBLÉS	TOTAUX
Acompte				
Part Collectivité	6 000,00 €	27 708,00 €		33 708,00 €
Part SDE07	* 0,00 €	* 7 292,00 €		7 292,00 €
Mt. GLOBAL HT	5 000,00 €	29 166,67 €		34 166,67 €
Mt. GLOBAL TTC	6 000,00 €	35 000,00 €		41 000,00 €

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention et son annexe financière à conclure avec le SDE07 pour l'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage pour les travaux de réseaux télécom
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous les documents et tous les documents nécessaires à intervenir dans ce dossier

**IX. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES :
PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE SANTE (Délibération 2025-009)**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 20 mars 2023 approuvant le projet initial de construction d'une maison de santé et validant le lancement d'une consultation pour la maîtrise d'œuvre correspondante.

L'opération ayant à ce jour évolué, Monsieur le Maire explique qu'il convient de procéder à de nouvelles demandes de subvention plus en adéquation avec le nouveau projet.

En effet, en parallèle la commune projette un nouvel aménagement et développement de son centre-bourg. A ce titre, les cheminements piétons sont revus, au travers notamment de l'aménagement des places Joseph Monier et du Vercors et d'un accès direct au village favorisé.

Le projet de maison médicale jouxtera quant à lui directement les deux places nouvellement aménagées, mais aussi 3 terrains que la commune doit vendre et où doivent s'installer des professionnels médicaux et para-médicaux.

A ce titre, considérant l'éligibilité du projet de maison médicale aux aides régionales, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déposer un dossier de demande de subvention, à hauteur de 250 000 €.

CONSTRUCTION D'UNE MAISON MEDICALE			
Plan de financement prévisionnel			
Dépenses HT		RECETTES HT	
Terrassement - VRD	73 000,00 €	Région ARAlpes (43%)	250 000,00 €
Gros œuvre	106 000,00 €		
Charpente - Couverture - Zinguerie	73 000,00 €	Département 07 (35%)	200 000,00 €
Menuiseries extérieures alu	57 000,00 €		
Plâtrerie - Peinture - Faux plafonds	55 000,00 €	Autofinancement (22 %)	128 699,00 €
Menuiseries intérieures bois	15 000,00 €		
Carrelage - Faïences	25 000,00 €		
Electricité	38 000,00 €		
Plomberie - Sanitaires - Chauffage	64 000,00 €		
Façades	8 000,00 €		
Total HT Travaux	514 000,00 €		
HONORAIRES			
Maîtrise d'œuvre (mission complète)	53 199,00 €		
Contrôle technique	4 500,00 €		
Coordonateur sécurité	3 500,00 €		
Géotechnicien	3 500,00 €		
Total HT honoraires	64 699,00 €		
TOTAL OPERATION HT	578 699,00 €	TOTAL RECETTES	578 699,00 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** le nouveau projet de construction d'une maison de santé destinée à accueillir quatre médecins,
- **APPROUVE** le plan de financement correspondant d'un montant total de 578 699 € HT
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer auprès de la région Auvergne-Rhône-Alpes, une demande de subvention au taux de 43 %, représentant un montant prévisionnel de 250 000 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'ensemble des autres partenaires suscités pour des subventions aux meilleurs taux possibles
- **S'ENGAGE** à ne pas commencer les travaux avant l'accusé de réception du dossier
- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget principal pour 2025
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à intervenir dans ce dossier

X. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DE L'ARDECHE : PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE SANTE (Délibération 2025-010)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 20 mars 2023 approuvant le projet initial de construction d'une maison de santé et validant le lancement d'une consultation pour la maîtrise d'œuvre correspondante.

L'opération ayant à ce jour évolué, Monsieur le Maire explique qu'il convient de procéder à de nouvelles demandes de subvention plus en adéquation avec le nouveau projet.

En effet, en parallèle la commune projette un nouvel aménagement et développement de son centre-bourg. A ce titre, les cheminements piétons sont revus, au travers notamment de l'aménagement des places Joseph Monier et du Vercors et d'un accès direct au village favorisé.

Le projet de maison médicale jouxtera quant à lui directement les deux places nouvellement aménagées, mais aussi 3 terrains que la commune doit vendre et où doivent s'installer des professionnels médicaux et para-médicaux.

A ce titre, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déposer un dossier de demande de subvention auprès du département de l'Ardèche, à hauteur de 200 000 €.

CONSTRUCTION D'UNE MAISON MEDICALE			
Plan de financement prévisionnel			
Dépenses HT		RECETTES HT	
Terrassement - VRD	73 000,00 €	Région ARAlpes (43%)	250 000,00 €
Gros œuvre	106 000,00 €		
Charpente - Couverture - Zinguerie	73 000,00 €	Département 07 (35%)	200 000,00 €
Menuiseries extérieures alu	57 000,00 €		
Plâtrerie - Peinture - Faux plafonds	55 000,00 €	Autofinancement (22 %)	128 699,00 €
Menuiseries intérieures bois	15 000,00 €		
Carrelage - Faïences	25 000,00 €		
Electricité	38 000,00 €		
Plomberie - Sanitaires - Chauffage	64 000,00 €		
Façades	8 000,00 €		
Total HT Travaux	514 000,00 €		
HONORAIRES			
Maîtrise d'œuvre (mission complète)	53 199,00 €		
Contrôle technique	4 500,00 €		
Coordonateur sécurité	3 500,00 €		
Géotechnicien	3 500,00 €		
Total HT honoraires	64 699,00 €		
TOTAL OPERATION HT	578 699,00 €	TOTAL RECETTES	578 699,00 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** le nouveau projet de construction d'une maison de santé destinée à accueillir quatre médecins,
- **APPROUVE** le plan de financement correspondant d'un montant total de 578 699 € HT
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer auprès du conseil départemental de l'Ardèche, une demande de subvention au taux de 35 %, représentant un montant prévisionnel de 200 000 €
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'ensemble des autres partenaires suscités pour des subventions aux meilleurs taux possibles
- **S'ENGAGE** à ne pas commencer les travaux avant l'accusé de réception du dossier
- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget principal pour 2025
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à intervenir dans ce dossier

XI. SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE AVEC ANNONAY RHONE AGGLO : FETE DU LIVRE JEUNESSE 2025 (Délibération 2025-011)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'Annonay Rhône Agglo organise la Fête du Livre Jeunesse qui sera programmée cette année du 19 au 22 mars 2025 Dans le cadre de cette animation, Annonay Rhône Agglo peut organiser des ateliers au sein des écoles pour les classes du cycle II, en collaboration avec les bibliothèques des communes bénéficiaires. Ces ateliers permettent l'intervention dans les classes d'auteurs et/ou illustrateurs dont Annonay Rhône Agglo assure la prise en charge. Il ajoute que trois classes de Boulieu-Lès-Annonay ont été sélectionnées pour participer à cette manifestation. Dans ce cadre il est prévu l'intervention d'auteurs/illustrateurs dans les classes identifiées. Chaque intervention sera facturée 100 € à la commune concernée par la manifestation.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention à intervenir avec Annonay Rhône Agglo fixant les modalités de cette prestation et à régler la somme de 100 € par intervention d'auteur et/ou illustrateur, ainsi que le coût du repas des intervenants dont elle fixera la liste à hauteur de 10 € par personne (bénévoles municipaux, bibliothécaire, ...).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec Annonay Rhône Agglo pour l'organisation d'ateliers à l'école de Boulieu-Lès-Annonay à l'occasion de la Fête du Livre Jeunesse 2025 et à régler les participations financières induites par cette manifestation,
- **DIT** que les montants en lien seront inscrits au budget primitif de la commune pour 2025.

Séance levée à 20H30

Dates des prochains conseils :

Lundi 31 mars ou 7 avril

Lundi 19 mai

Procès-verbal approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés en séance du Conseil Municipal du 07 avril 2025

Le Maire,

Damien BAYLE

La secrétaire de séance

Laurence MOLARD



A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'LM', is written on the page.